



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

remboursement

Question écrite n° 122279

Texte de la question

M. Bernard Gérard appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les modalités de mise à disposition des fauteuils médicalisés. Ces appareils sont aujourd'hui achetés et intégralement remboursés par la sécurité sociale et les mutuelles et, lorsque le bénéficiaire décède, leur réemploi est quasi impossible puisque l'assuré préfère toujours bénéficier d'un fauteuil neuf plutôt qu'usagé. A l'heure où des économies sont recherchées dans tous les domaines, il lui demande, par conséquent, s'il ne serait pas envisageable de les mettre à disposition gratuitement, avec récupération ultérieure et remise en état par le biais, par exemple, d'entreprises d'insertion.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122279

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12194

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)